

**COMPTE RENDU PARTIEL  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU 28 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à dix-huit heures la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de CHEVILLY dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Hubert JOLLIET, Maire.

**Présents :** Mme Nadine JOVENIAUX, Mme Marie-Noëlle DEFORGES, Mme Béatrice PRÉVOST, Mme Sophie TILLAY, M. Augustin BUFFONI, M. Francis CAUCHOIS, Mme Frédérique JAMET, Mme Marylène MOUSSET, Mme Nathalie NAPOLY, Mme Marie-Suzanne VENNEKENS

**Absents :**

Mme Brigitte BLAIN donne procuration à Mme Nadine JOVENIAUX  
M. Didier HOARAU donne procuration à M. Hubert JOLLIET  
Mme Jean-Pierre MATHIEU donne procuration à M. Francis CAUCHOIS  
Mme Stéphanie GAUTHIER

**Secrétaire de séance :** Mme Nadine JOVENIAUX

Les membres approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du CCAS du 05 novembre 2025.

**2026/01 – Demande aide financière**

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant du Département du Loiret pour une administrée laquelle sollicite une participation de la commune de 200,00 € pour l'obtention de son permis de conduire.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné le dossier de l'intéressée :

↳ **DÉCIDE** de prendre en charge la somme demandée soit 200,00 €. Cette somme sera versée directement à l'école de conduite LA MAGDUNOISE.

**2026/02 – Demande aide financière**

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant du Département du Loiret pour une administrée laquelle sollicite une participation de la commune pour une facture d'eau et d'assainissement (pour la partie distribution de l'eau) de 278,09 €.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné le dossier de l'intéressée :

↳ **DÉCIDE** de prendre en charge la somme demandée soit 278,09 €. Cette somme sera versée directement à la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

**2026/03 - Dispositif de téléalarme Présence verte**

Le président informe l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant de PRESENCE VERTE pour une administrée laquelle sollicite une participation de la commune au titre du dispositif de téléassistance. L'abonnement à ce dispositif est de 27,70 € par mois.

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir examiné les ressources de l'intéressée :

↳ **DECIDE** de prendre en charge 10 % du coût de l'abonnement soit la somme de 2,77 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Fin de la séance : 19 h 30

Fait à Chevilly, le 29 janvier 2026

**Le Secrétaire de séance,  
Nadine JOVENIAUX**



**Le Maire,  
Hubert JOLLIET**

